

GAMME PERGOLAS

Nos produits pergolas sont garantis pendant la durée de cinq ans. Les valeurs des composants de la pergolas à remplacer en cas d'application de la garantie si reconnus défectueux d'origine, décroît chaque année, conformément aux données suivantes :

› GARANTIE PRODUITS	5 ans	› 1 ^{ère} année : 100% de la valeur
› GARANTIE DU SYSTÈME DE PILOTAGE SOMFY	5 ans	› 2 ^{ème} année : 100% de la valeur
› GARANTIE DU SYSTÈME DE PILOTAGE MARQUISES	2 ans	› 3 ^{ème} année : 60% de la valeur
› GARANTIE DES LED BLANCHES	5 ans	› 4 ^{ème} année : 40% de la valeur
› GARANTIE DES LED RGB (LED DE COULEURS)	2 ans	› 5 ^{ème} année : 20% de la valeur

La gamme de pergolas Marquises respectent les règles professionnelles des systèmes Pergolas élaborés par le SNFA / FFB Actibaie CSTB



Les pergolas bioclimatiques Marquises Stores sont des protections solaires qui ne permettent pas d'être hors d'air hors d'eau telle une véranda.

L'étanchéité entre le mur & la pergola n'est pas de la responsabilité de TIR Technologies / Marquises Stores.

N'ENTRE PAS DANS LA GARANTIE :

La formation de plis et/ou de gaufrage sur la toile ainsi que tous les dégâts causés par des effets extérieurs tels que la végétation, le sable, des conditions climatiques (grêle) et/ou un taux de salinité élevé. (Documents de références : Norme NF 13561 & Directives sur la qualité des toiles par le FFB/Actibaie).

INFORMATIONS ET GARANTIES SELON CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Les pergolas bioclimatiques offrent une résistance renforcée au vent. Elles répondent aux règles professionnelles des systèmes de Pergolas élaborés par le SNFA / FFB / CSTB, basés sur l'EUROCODE 1 (Actions climatiques concernant l'action du vent et de la neige), qui sont les normes Européennes de conception et de calcul pour les bâtiments et les ouvrages de génie civil.

La classe au vent des pergolas bioclimatiques (pour les hauteurs jusqu'à 3100 mm) offre une tenue au vent jusqu'à 11 sur l'échelle de Beaufort (appellation : violente tempête) en position lames fermées (hors accessoires et vitrage). Au-delà de la hauteur de 3100 mm, la tenue au vent est de 7 sur l'échelle de Beaufort. Les stores verticaux ZIP inférieurs à 10 m² résistent à une force jusqu'à 7 sur l'échelle de Beaufort (appellation grand frais) et jusqu'à 5 (appellation bonne brise) pour toutes les surfaces supérieures à 10m². Il est préconisé d'enrouler les stores au-delà de ces vitesses. Les options brise-soleil orientables (BSO), Protect Lames et OPEN iT répondent à la norme NF 13561 qui offrent une tenue au vent jusqu'à 5 (appellation bonne brise) sur l'échelle de Beaufort. L'option store conducteur offre une tenue au vent jusqu'à 4 (jolie brise) sur l'échelle de Beaufort.

Lors de températures hivernales (inférieur à 3°), Tir Technologies / Marquises Stores préconise de ne pas manipuler la pergola afin de ne pas endommager son mécanisme. Lors de chute de neige, il est fortement conseillé d'ouvrir la toiture de sa pergola bioclimatique dans le but d'en limiter la charge. Les structures de pergolas bioclimatiques peuvent supporter jusqu'à 80 kg/m² (attention : risque d'infiltration d'eau en période de gel et dégel).

Un phénomène naturel de condensation peut apparaître au niveau de la sous-face des lames en fonction des conditions climatiques et météorologiques. Pour une bonne gestion des évacuations des eaux de pluies, Tir Technologies/Marquises Stores préconise de conserver toutes les évacuations fournies en standard (1 sortie par poteau). Nous recommandons un entretien régulier des gouttières (retrait de feuilles, branchages, etc ...) afin de ne pas les obstruer au risque de réduire la capacité de drainage.

La mise en service de la pergola (installation, fixation & réglage) est de la responsabilité de l'installateur/revendeur selon les normes en vigueur. L'installateur/revendeur est tenu de vendre au consommateur un bien conforme et le rend responsable si ce n'est pas le cas (code de la consommation articles L217-1 à L217-14). Tir Technologies / Marquises Stores ne peut être tenu responsable d'une mauvaise installation.

La norme NF 13561 s'applique pour les modèles de pergola à toile Néo/Néo+.

CONFIRMATION D'UNE DEMANDE SAV :

Pour toute demande prise en garantie, nous enregistrons 2 types de SAV : **SAV GRATUIT** ou **SAV PAYANT**.

Le **SAV GRATUIT** concerne les pièces qui ne nécessitent pas de retour. Ces SAV sont confirmés à zéro euro.

Le **SAV PAYANT** concerne le remplacement des pièces qui nécessitent obligatoirement un retour usine. Sur la confirmation apparaît les mentions suivantes :

- › SAV
- › DÉSIGNATION DES ARTICLES
- › LE MONTANT TOTAL DES ARTICLES SAISIS
- › Puis la condition «**EN ATTENTE DE RETOUR SOUS 60 JOURS**»

Ces SAV génèrent une confirmation proforma :

- › Si le retour est effectué sous 60 jours : la proforma est mise à zéro au retour du matériel.
- › Si le retour du matériel n'est pas effectué dans ce délai, alors la proforma basculera en facture et un avoir sera établi au retour du matériel.
- › Si le matériel n'est pas retourné, la facture restera définitive et devra être payée selon les conditions habituelles.

Pour organiser la reprise du matériel, il faudra impérativement compléter le bon de retour et le transmettre à l'assistante du secteur, afin que nous puissions organiser son enlèvement par nos transporteurs dédiés (voir formulaire joint).